



Monsieur Emmanuel BARBE  
Délégué interministériel à la Sécurité  
Routière  
Place Beauvau  
75800 Paris Cedex 08

Paris, le 6 juin 2018

Monsieur le Délégué,

YVES  
DÉTRAIGNE

Le gouvernement a annoncé l'abaissement de la limitation de vitesse à 80 km/h sur toutes les routes nationales à compter du 1er juillet 2018.

Cette décision a immédiatement suscité les protestations de nombreux automobilistes et divers organismes concernés en raison de son caractère systématique qui, s'il est certainement de nature à réduire le nombre d'accidents routiers, va inévitablement générer une impatience supplémentaire pour les automobilistes raisonnables roulant sur une route dégagée qu'ils ont l'habitude d'emprunter régulièrement et sans problème.

---

SÉNATEUR  
DE LA  
MARNE

En outre, si aujourd'hui les automobilistes peuvent dépasser un poids-lourd limité à 70 ou 80 km/h qui leur cache la visibilité et les ralentit, ils ne pourront plus le faire demain sans commettre un excès de vitesse... Il se créera inévitablement derrière les poids-lourds une file d'automobilistes avec, parfois, des conducteurs très impatients pour une raison très légitime (rendez-vous de travail imposé, quota de clients à visiter dans une demi-journée, etc.).

Aussi, la baisse "arbitraire" de la limitation de vitesse risque-t-elle de multiplier le nombre de conducteurs qui – uniquement pour faire correctement leur travail – vont devoir dépasser un poids-lourd et perdre des points, voire leur permis. D'ailleurs, nombre d'entre eux continueront, malgré tout, à conduire par nécessité et pour garder leur travail...

Afin d'éviter cet écueil, il paraîtrait donc préférable – suite à cet abaissement de vitesse – de sanctionner les conducteurs qui commettraient un excès de vitesse inférieurs à 10 km/h par une simple amende et sans qu'ils subissent en plus une perte de points sur leur permis de conduire.

Souhaitant que cette proposition de bon sens – qui éviterait de créer des "catastrophes" professionnelles et humaines pour divers conducteurs de bonne foi – puisse être entendue, je vous prie d'agréer, monsieur le Délégué, mes salutations distinguées.

Yves DÉTRAIGNE